



SOMMAIRE :

L'accueil des jeunes dans les CFA
Sur les sites officiels
Les diplômes professionnels
La réponse apportée

Le magazine mensuel

ISSN : 1951-6096

L'accueil des jeunes dans les centres de formation d'apprentis en l'absence de contrat de travail

Une note de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du 25 janvier 2010 concerne la prise en charge de la protection sociale des jeunes accueillis dans les centres de formation d'apprentis (CFA) en l'absence de contrat de travail.

Cette note permet de mettre en œuvre l'article 25 (IV et V) de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui dispose que :

- les jeunes n'ayant pas trouvé d'employeur pour conclure un contrat peuvent être accueillis dans un CFA pendant deux mois, sous le statut de stagiaires de la formation professionnelle
- les apprentis ayant subi malgré eux une rupture de leur contrat peuvent être accueillis pendant trois mois.

Source :

La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (1) :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312490&categorieLien=id>



Sur les sites officiels

L'avenir de la formation professionnelle des jeunes

La note de veille du conseil d'analyse stratégique (CAS) intitulée « L'avenir de la formation professionnelle des jeunes », publiée le 1^{er} avril 2010, montre que, sous certaines conditions, développement de l'alternance et revalorisation de l'enseignement professionnel peuvent se conjuguer pour réduire substantiellement le nombre des jeunes entrant dans la vie active sans diplôme ni qualification.



Rappelons que la formation professionnelle des jeunes repose sur un triptyque comprenant voie scolaire, apprentissage et professionnalisation. Fin 2007, ces trois voies accueillait au total 1 320 000 jeunes dont plus de la moitié étaient lycéens professionnels, près du tiers apprentis et les autres en contrat de professionnalisation. Dix-sept ans plus tôt, ils étaient 1 100 000 : le recul de l'enseignement professionnel, essentiellement démographique, a été plus que compensé par le développement des contrats d'alternance, et particulièrement de l'apprentissage.

La note révèle également qu'en 2009, plus d'un jeune bachelier sur cinq est issu de l'enseignement professionnel, soit quatre fois plus qu'au début des années 1990. Cette montée en niveau devrait s'accroître avec la généralisation du Bac Pro en 3 ans et la suppression concomitante des formations conduisant au BEP. Ces transformations se sont également traduites par la croissance du nombre de spécialités, qui dépasse aujourd'hui 400.

Pour accéder à la note n° 169 de mars 2010 du CAS :
<http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille157.pdf>

La préparation de la rentrée scolaire 2010

La circulaire n°2010-38 du 16 mars 2010 relative à la préparation et aux priorités de la rentrée 2010 a été publiée au BO n° 11 du 18 mars 2010. Précisons que les priorités de la rentrée 2010 s'inscrivent dans la continuité des réformes engagées ces dernières années tout en marquant une étape décisive avec la réforme du lycée et la refonte de la formation des enseignants.

Encart n° 2 du 18 mars 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid50863/mene1006812c.html>

La 40^{ème} édition des olympiades des métiers

Le ministre de l'Éducation nationale, a remis le 18 mars 2010, les diplômes à l'équipe de France des métiers 2009, en présence de Marie-Thérèse Geffroy, présidente du comité français des olympiades des métiers (COFOM).

Les lauréats 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid50856/remise-des-diplomes-pour-la-40e-edition-des-olympiades-des-metiers.html>

Les diplômes professionnels

CAP

L'organisation et les horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire

L'arrêté du 24 février 2010 portant modification de l'arrêté du 24 avril 2002 modifié relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux certificats d'aptitude professionnelle a été publié au BO n°14 du 8 avril 2010.

La liste et les horaires des enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire conduisant à la délivrance des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) sont définis conformément aux tableaux figurant en annexes du présent arrêté.

Pour accéder au BO n°14 du 8 avril 2010 :

<http://education.gouv.fr/cid51008/mene1005358a.html>

Les nouveaux programmes des classes préparatoires au CAP

Les nouveaux programmes des classes préparatoires au CAP sont accessibles sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid46463/nouveaux-programmes.html>

BTS

L'arrêté du 24 février 2010 relatif au BTS « Services et prestations des secteurs sanitaire et social : définition et délivrance » a été publié au BO n°13 du 1^{er} avril 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid50932/esrs0927973a.html>

Les ressources mutualisées

Formation et innovation dans les petites entreprises

La revue « Education permanente » a publié, dans son numéro 182 de mars 2010, un dossier consacré aux pratiques de formation dans les petites entreprises.



Pour consulter les titres des 18 articles :

http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1700

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA.

Génération 2004 en Lorraine. Quand l'école est finie

Cette étude porte sur les premières années de vie active des jeunes scolarisés en Lorraine qui ont quitté le système éducatif en 2004 et qui composent la population nommée « Génération 2004 ».

Elle fait suite aux enquêtes Génération 1992, Génération 1998 et Génération 2001.

Source : CEREQ. OREFQ, décembre 2009, 84 p.



Pour lire la brochure :

http://www.orefq.fr/upload/document/INSERTION_JEUNES/GENERATION/q2004.pdf

Guide de l'apprentissage en région Centre. Edition 2010



La région Centre propose la version 2010 du guide de l'apprentissage qui permettra d'accompagner les jeunes dans leur projet professionnel et les entreprises qui accueillent des apprentis.

Pour consulter ce guide :

<http://www.jeunesocentre.fr/images/stories/documents/guide-apprentissage-2010.pdf>

Le bulletin d'informations du centre régional de ressources pour l'apprentissage (CRERA). Académie de Toulouse

Le webzine n°45 d'avril 2010 porte sur les thèmes suivants :

- La réunion du ROP 6 à Vers sur Lot des 23, 24 et 25 mars 2010 sur la situation de l'apprentissage en Midi-Pyrénées et la place de l'éducation nationale au sein de l'apprentissage
- Le vade-mecum Midi-Pyrénées du maître d'apprentissage est consultable dans sa « version bêta » avant publication
- La formation des équipes pédagogiques intervenant en CPA au CFA EN 81 sur le thème : « L'accompagnement de l'apprenti dans le cadre du handicap »
- ...



Pour consulter le n°45 de mars 2010 :

<http://www.crera.fr/Accueil/Creinfo/tabid/153/Default.aspx>

L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain

Au sommaire du numéro 109 de la revue « Formation Emploi » :

- Orientation et politiques publiques : évolutions nationales, enjeux internationaux
- Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France
- La place des dynamiques territoriales dans la régulation de l'orientation scolaire
- La segmentation par l'orientation ? Comment l'orientation préfigure les inégalités d'emploi
- Les orientations scolaires, entre tâtonnement et réappropriation
- Entrer en SEGPA et en sortir ou la question des inégalités transposées
- Orientation et affectation : la sélection dans l'enseignement professionnel du second degré.



Source : Revue Formation emploi. CEREQ, janvier-mars 2010, n° 109.

Pour accéder à la fiche descriptive :

<http://www.cereq.fr/newsletter/index.php?lienrub=Le-cereq-publie>

Les guides et fiches de l'informateur en Lorraine. Edition 2009

Le site Internet de l'ONISEP en région Lorraine propose les guides et fiches qui suivent :

- Après la 3^{ème}, après le CAP-BEP en Lorraine
- Apprentissage en Lorraine (Fiches).
- Après le bac en Lorraine.



En lignes sur : <http://dronancy.free.fr/gdi/>

Les métiers de la propreté et de l'environnement



L'ONISEP a publié, dans la collection « Voie pro », un guide qui présente les principaux métiers de la propreté et de l'environnement ainsi que leurs formations allant du CAP au BTS.

Source : Coll. Voie Pro. Onisep, décembre 2009, 32 p.

Vingt ans de Bac Pro : un essor marqué par la diversité

Le CEREQ présente les résultats d'une étude sur les vingt ans d'existence du bac pro qui révèle de grandes disparités dans l'appropriation du diplôme d'un secteur professionnel à l'autre.



Six configurations, correspondant à la formation dans six secteurs, ont pu être établies caractérisant des contextes différents dans lesquels le bac pro s'est développé.

Pour la télécharger : <http://www.cereq.fr/pdf/b270.pdf>

Source : Jean-Louis Kirsch ; Françoise Kogut-Kubia. CEREQ, n° 270, décembre 2009.

La réponse apportée

Quelles sont les conditions pour qu'un jeune étranger hors union européenne puisse signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en France ?

Depuis la loi du 24 novembre 2009, l'article L5221-5 du code du travail prévoit que «L'autorisation de travail est accordée de droit à l'étranger autorisé à séjourner en France pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à durée déterminée».

L'une des principales conséquences de cette loi est donc de permettre la délivrance d'une autorisation de travail aux étrangers titulaires d'une carte de séjour en cours de validité.

Par conséquent, les services de la main d'œuvre étrangère devront désormais délivrer une autorisation de travail à toute personne disposant d'une carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle en cours de validité et ayant conclu un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, sous réserve que le contrat signé soit conforme aux dispositions prévues par le droit commun.

Texte de référence : Article L5221-5 du code du travail : http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=39E522DC907C13A7E1D1F08AB65B527A.tpdjo05v_2?cidArticle=LEGIARTI000018764901&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080501

Source : DGEFP – Mission des politiques de formation et de qualification.

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Date de parution : le 15 de chaque mois

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditorial : Pascal Rault

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : <http://www.cnraa.fr>